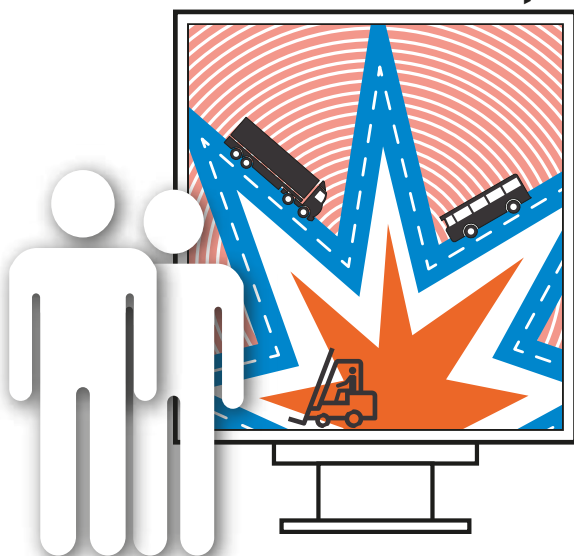




Fiche 3.2 : Sensibiliser les salariés sur la santé et la sécurité au travail

La sensibilisation dans votre entreprise

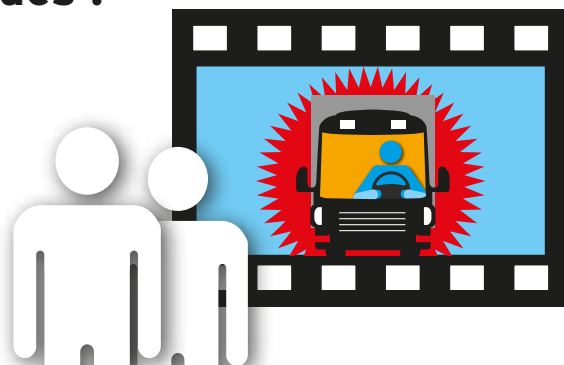
Les affiches sur les risques :



- Choisissez les affiches d'après votre activité et les risques identifiés dans votre entreprise
- Définir des thèmes de prévention et changer les affiches mensuellement
- Diversifier les emplacements d'affichage, par exemple près des postes de travail au voisinage du risque, en rappel dans les endroits fréquentés régulièrement par le personnel.

Des vidéos spécifiques aux risques :

- NAPO <https://www.napofilm.net/fr/napos/films/films>
- INRS <http://www.inrs.fr/publications/videos.html>
- Des outils AFT : Masque réalité virtuelle Oculus « franchissement des passages à niveaux »
kit CAP AFT - addictions et hygiène de vie



? Comment ?



- Via bulletins de salaires
- Des flash infos sur les accidents du travail et les mesures prises affiché dans l'entreprise.
- Des écrans de TV dans les halls d'accueil.
- Les panneaux digitaux.



Pour plus d'informations :

Contactez le service documentation de votre CARSAT, pour commander gratuitement vos affiches de prévention (entreprises du régime général)

Fiche 3.2 : Sensibiliser les salariés sur la santé et la sécurité au travail

? Quel support utiliser pour sensibiliser ?

La diffusion d'informations sur les risques professionnels par l'affichage interne de sensibilisation aux :

- **Les risques liés à la conduite**
 - A 816 et A 817, INRS
- **Les risques liés aux chutes et aux manutentions**
 - ED 6193 « TRM : La santé de votre entreprise passe par la santé de vos salariés » INRS
 - ED 6219 « Fiche salarié : Conducteurs de poids lourds, préservez votre santé et votre sécurité ! » INRS
- **Les risques liés à chaque étape de l'activité TRM**
 - Le Mémento prévention du conducteur, INRS AFT



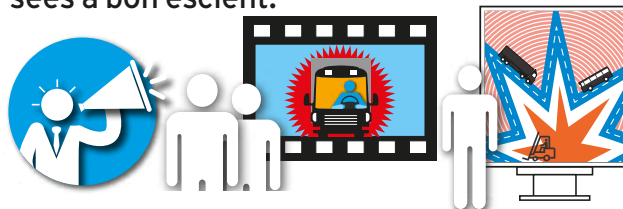
3 idées à véhiculer auprès des conducteurs

« NON, les risques du métier ne sont pas une fatalité ! »

1. La S et ST, une priorité pour tous : La santé et la sécurité au travail c'est important pour l'ensemble des salariés. La sensibilisation doit faire l'objet d'un travail de communication en interne.

2. Tous acteurs : Chaque salarié peut être acteur de sa prévention. Mais pour cela, il doit être informé de ses droits et devoir. Un outil de remontée d'information est mis à leur disposition.

3. On peut agir : L'entreprise agit pour leur prévention, communiquer en interne sur les mesures mises en œuvre permet de s'assurer que celles-ci seront respectées, et utilisées à bon escient.



Fiche 3.2 : Sensibiliser les salariés sur la santé et la sécurité au travail

? Quel support utiliser ?

Les affichages internes de sensibilisation :

- Les risques liés à la logistique
 - A 795, A 797, A 799, A 800
 - Le mémento prévention logistique, AFT
- Les risques liés à l'atelier
 - ED 6198 « Garages automobiles et poids lourds : La santé de votre entreprise passe par la santé de vos salariés ! » INRS
 - A 746 Produits, les 9 pictogrammes
 - A 715 « Stockez les séparément »
 - A 722 « Étiquetez les produits »

Les affichages internes de sensibilisation aux risques liés à l'activité tertiaire

- A 791 A 792 LES RPS
- A 676 A 677 Le travail sur écran

Retrouver d'autres affiches sur les fiches 6

- A 616 Travaillez bien équipé, INRS
- A 732 Danger au travail j'alerte, INRS



Pour plus d'informations :

L'INRS propose plus de 2000 ressources en ligne : brochures et dépliants, affiches, articles de revue, vidéos, outils :

<http://www.inrs.fr/publications/mediatheque.html>